



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 13949

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la mise en oeuvre du régime de retraite complémentaire obligatoire pour les chefs d'exploitation agricole créé par la proposition de loi adoptée par la représentation nationale le 21 février 2002. A ce jour, en effet, les décrets d'application de cette loi longtemps attendue par le monde agricole n'ont toujours pas été publiés. Les agriculteurs attendent beaucoup de ce dispositif qui permettra aux chefs d'exploitation, sous réserve d'une carrière complète en agriculture et d'une cotisation de 2,84 %, de bénéficier au minimum de 1 175 euros annuels supplémentaires, dans un contexte où, comme chacun le sait, la faiblesse des retraites agricoles est particulièrement criante. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter toutes les précisions nécessaires sur les intentions du Gouvernement quant à la mise en oeuvre de ce régime dont la création au 1er janvier 2003 est inscrite dans la loi.

Texte de la réponse

La création d'un régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole constitue une avancée importante pour le régime social agricole et permettra une augmentation substantielle du montant des pensions de retraite agricoles, aussi bien pour les actuels retraités qui en bénéficieront sans avoir à payer de cotisations, que pour les actifs qui s'ouvriront le bénéfice de ces prestations en contrepartie d'une cotisation. Les décrets d'application de la loi n° 2002-308 du 4 mars 2002, l'un relatif aux conditions d'application et à l'organisation du régime de retraite complémentaire obligatoire et l'autre relatif aux modalités de financement du régime ont été publiés au Journal officiel du 22 février 2003. Le versement de la première prestation interviendra, à terme échu à compter du mois d'avril, donc début mai 2003.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13949

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1705

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4744